



Le Programme de médicaments d'exception



*Redéfinir la
gestion des
prestations de
soins de santé*

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE MÉDICAMENTS D'EXCEPTION?

Quelques provinces ont mis en place un Programme de médicaments d'exception (PME) couvrant en tout ou en partie les frais de traitement de maladies dont les médicaments s'avèrent coûteux. Dans la plupart des cas, un critère de revenu sert à établir l'admissibilité des patients à ce programme. Dans d'autres cas, tous les gens souffrant de ladite maladie sont admissibles.

EN QUOI UN PME DIFFÈRE-T-IL D'UN PROGRAMME DE MÉDICAMENTS ADMINISTRÉS EN MILIEU HOSPITALIER?

Le Programme de médicaments administrés en milieu hospitalier (PMH) ne couvre que les médicaments administrés en milieu hospitalier sous étroite supervision. Ce critère s'applique à tous les régimes de médicaments qui sont en place au Canada.

Le PME est subventionné par les provinces, à qui revient le choix des médicaments couverts. Le PME couvre des médicaments indiqués pour le traitement de maladies précises ou utilisés à des fins particulières, telle la transplantation d'organes.

COMMENT FONCTIONNE LE PME?

Les pratiques de ESI Canada visant les médicaments qui sont couverts dans le cadre d'un PME NE S'APPUIENT PAS sur un critère de revenu. Nous attribuons un code uniquement aux médicaments qui répondent aux critères suivants :

1. Le médicament ne sert à traiter qu'un seul problème de santé.
2. Toute personne domiciliée dans la province est admissible au PME.
3. L'admissibilité au PME ne dépend d'aucun critère de revenu ni examen des ressources.

Une combinaison de messages en ligne et de critères cliniques permet d'assurer que le participant présente les frais de médicaments couverts au PME de la province où il est domicilié avant d'en demander le règlement à son régime d'assurance collective.

À QUELLE FRÉQUENCE ESI CANADA RÉVISE-T-ELLE LES MÉDICAMENTS COUVERTS PAR LES PME?

Une fois par année, ESI Canada examine les médicaments assurés par les PME. De façon périodique, nous vérifions si les provinces ont apporté des changements à leur PME, s'il y a lieu, ESI Canada en fait part à sa clientèle.

LORSQU'UN MÉDICAMENT EST COUVERT AU TITRE D'UN PME D'UNE PROVINCE, QUI COUVRE CE MÉDICAMENT?

Le PME de la province est le premier assureur des médicaments qu'il couvre.

COMMENT FONCTIONNE LE PME AU QUÉBEC?

Veillez noter que le PME fonctionne différemment au Québec. Les médicaments qui, en vertu de la RAMQ, doivent obligatoirement être assurés par un régime d'assurance sont automatiquement couverts.

QUEL EST L'AVANTAGE D'APPLIQUER LE PME AU PROCESSUS DE RÈGLEMENT?

En appliquant le PME, on veille à ce que le régime provincial agisse à titre de premier assureur des médicaments inscrits à son programme. Cela est d'autant plus économique pour le promoteur de régime, qui n'a pas à régler les frais en tant que premier assureur.



ESI CANADA®



Le Programme de médicaments d'exception

page 2



QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS POSSIBLES DU PME?

L'ajout d'une étape au processus d'exécution d'ordonnance, pourrait entraîner des inconvénients pour le participant.

COMMENT LE PHARMACIEN SAURA-T-IL QUE LE RÈGLEMENT EST REFUSÉ EN RAISON DU PME?

Lorsqu'un pharmacien transmet une demande de règlement au nom d'un participant admissible au PME, le message suivant lui est envoyé : « QQ - MÉDICAMENT INADMISSIBLE - PROGRAMME DE MÉDICAMENTS D'EXCEPTION ».

QUEL EST LE COÛT ASSOCIÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU PME?

Le coût du PME est fonction des frais qu'engage l'assureur pour traiter les cas d'exception et répondre aux appels des participants et promoteurs de régime au sujet de demandes de règlement refusées. Le traitement de demandes de règlement manuelles pourrait entraîner des frais supplémentaires.

QUELLES ÉCONOMIES LA MISE EN ŒUVRE DU PME PERMETTRAIT-ELLE DE RÉALISER?

Grâce à la mise en oeuvre du PME, les médicaments couverts par le PME seront remboursés aux participants par le régime de la province et non par leur régime d'assurance collective. Peu de médicaments couverts par un PME le sont pour tous les habitants de la province. Puisque la plupart des programmes appliquent des critères de revenu, les économies que réaliserait un régime seraient modestes.

COMMENT UN PARTICIPANT PEUT-IL OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PME DE SA PROVINCE?

Voici la liste des programmes actuellement en vigueur :

Alberta

Services offerts dans l'ensemble de la province de l'Alberta : Services externes, Hôpital universitaire de l'Alberta, (780) 407-6990 (renseignements sur le VIH, la fibrose kystique et les médicaments favorisant la transplantation d'organe).

Colombie-Britannique

B.C. Organ Transplant Society, 1 800 663-6189 (C.-B. seulement) ou (604) 877-2240
B.C. Centre for HIV/AIDs Treatment program, (604) 806-8515

Ontario

Programme de médicaments spéciaux, 1 800 268-1154 (Ontario seulement) ou (416) 314-5518

*Redéfinir la
gestion des
prestations de
soins de santé*

Nota : ESI Canada offre à ses clients différents produits. Ce sont nos clients qui choisissent les produits qu'ils offriront dans le cadre de leurs propres programmes personnalisés. Certains produits ne sont pas disponibles dans toutes les provinces ou territoires.



ESI CANADA®

www.esi-canada.com